

**COMMUNE DE
WITTISHEIM**

67820 - Tél. 03.88.85.20.11
mairie@wittisheim.fr



ARRETE N° 10/2024

**ARRETE DU MAIRE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

RUE DE HILSENHEIM

Le Maire de la Commune de Wittisheim

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Considérant que pour expérimenter la géométrie du futur aménagement de la rue de Hilsenheim - route départementale RD210, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie par la pose d'une écluse double à l'aide de balises routières, sans sens prioritaire affiché ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du 18 mars 2024 jusqu'au 26 avril 2024 inclus, la circulation dans la rue de Hilsenheim – RD210 sur le territoire de Commune de WITTISHEIM (67820) sera réduite à une voie et régulée par la pose d'une écluse double, sans sens prioritaire. Celle-ci sera installée du n° 34 au n° 41 de la rue de Hilsenheim.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit de l'essai. Le stationnement et le dépassement y seront interdits.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Commune de Wittisheim.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de WITTISHEIM.

Article 6 : Monsieur le Maire, la Gendarmerie de MARCKOLSHEIM et la Brigade Verte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est transmise à :

- Gendarmerie de MARCKOLSHEIM : cob.marckolsheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Brigade verte : contact@brigade-verte.fr
- CeA – Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat : Gaetan.Delevoye@alsace.eu
- Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers : christophe.kempf@gmail.com et kosakmichael@gmail.com
- SIS du Bas-Rhin : arretes.sdis@sis67.alsace et celine.sala@sis67.alsace
- Affichage et archivage en Mairie : www.wittisheim.fr

Fait à Wittisheim, le 11 mars 2024.

Le Maire,
Monsieur Christophe KNOBLOCH

